Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 069-216901488-20251209-D_045_2025-DE

Orliénas
Commune du Rhône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 045/2025
N° ordre à l'intérieur de la séance : 02/07

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 10
- votants 17
- suffrages exprimés 17
- majorité 9
- pour 17
- contre 0
- abstentions 0

Date de convocation :
02/12/2025

SÉANCE PUBLIQUE DU : 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le neuf décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Etaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOCQ, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Florence AUDON, Laetitia YU-KOHLER.

Absents : Marilyne SEON, Brigitte BERT, Cédric BOURGUIGNON, Anne-Sophie LORIDAN, François GUIZE, Cyrille DECOURT, Thierry BADEL, Lucie CHARMION, Inês CUNHA.

Pouvoir : Marilyne SEON donne pouvoir à Olivier BIAGGI, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON donne pouvoir à Vincent LECOCQ, Anne-Sophie LORIDAN donne pouvoir à Florence AUDON, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Catherine KLADO, Inês CUNHA donne pouvoir à Alain ZUCCA.

Secrétaire de séance : Jean-Michel ARPI.

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DU SERVICE PERISCOLAIRE

M. le Maire rappelle que, par une délibération en date du 18 mai 2009, le Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas a créé un service périscolaire comprenant le service de restauration scolaire et le service de garderie périscolaire.

Afin de financer ce service, le Conseil Municipal en a fixé par délibération les tarifs d'utilisation, lesquels ont fait l'objet de révisions annuelles par décision de M. le Maire et de modifications successives par délibérations du Conseil Municipal, la dernière datant du 6 décembre 2023.

Aussi, afin de tenir compte de l'augmentation des effectifs d'encadrement du service périscolaire, de l'augmentation des effectifs en charge de la restauration scolaire ainsi que de la hausse des prix de l'alimentation au cours des deux dernières années écoulées, M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs du service périscolaire applicables à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,
- **Décide** de modifier, à compter du 1er janvier 2026, les tarifs du service périscolaire ;
- **Fixe** les nouveaux tarifs du service périscolaire applicables à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

→ **Garderie périscolaire** (tarifs indiqués par accueil et par personne) :

	Tranches de quotient familial						
Périodes	**< 300**	**301 à 550**	**551 à 700**	**700 à 900**	**901 à 1250**	**1251 à 1550**	**> 1550**
Matin - Entre 7h30 et 8h20 :	1,45 €	1,66 €	1,87 €	2,14 €	3,06 €	3,49 €	3,74 €
Après-midi - Entre 16h30 et 17H30 :	1,45 €	1,66 €	1,87 €	2,16 €	3,09 €	3,65 €	3,92 €
Après-midi - Entre 17h30 et 18H30 :	0,62 €	0,62 €	0,63 €	0,85 €	1,09 €	1,44 €	1,86 €
Midi - Entre 11h30 et 13H30 :	0,62 €	0,73 €	0,83 €	0,86 €	0,99 €	1,11 €	1,16 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 069-216901488-20251209-D_045_2025-DE

→ **Restauration scolaire** (tarifs indiqués par repas et par personne) :

	Tranches de quotient familial						
	< 300	**301 à 550**	**551 à 700**	**700 à 900**	**901 à 1250**	**1251 à 1550**	**> 1550**
Repas enfants :	1,00 €	1,00 €	1,00 €	3,32 €	4,30 €	5,29 €	5,43 €
Accueil sans repas d'un enfant bénéficiant d'un PAI	0,83 €	0,93 €	1,04 €	1,24 €	2,13 €	2,44 €	2,49 €
Repas personnel communal :	3,11 €						
Repas autres adultes :	6,22 €						

- **Charge** M. le Maire et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

MAIRIE D'ORLIENAS (Rhône)